Chambre dans un proche avenir. Depuis la publication de cette lettre, j'ai eu avec mon homologue du Québec plusieurs entretiens qui, je crois, ont permis d'expliquer de façon satisfaisante les principales questions que le Québec soulevait dans cette lettre du 13 novembre.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le ministre veut-il dire que le gouvernement québécois est satisfait de ce que le ministre donne suite au Livre blanc et qu'il a retiré ses objections à ce sujet? Le ministre a-t-il répondu par écrit à M. Cournoyer et, si oui, voudrait-il déposer cette correspondance à la Chambre?

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, bien sérieusement, il y a un tas de questions qui se posent dans ce domaine, et si je ne réponds pas à toutes...J'espère que l'honorable représentant posera plus tard quelques questions auxquelles je ne réponds pas pour le moment. Je crois que ni le député ni moi-même ne sommes en mesure de conclure de la lecture de cette lettre que la province de Québec ne compte pas participer au nouveau régime d'assurance-chômage. La province de Québec joue le rôle d'un employeur et le Livre blanc prévoit que toute province peut, si elle le désire, rester à l'écart du régime en tant qu'employeur. Plusieurs des objections soulevées par le Québec dans son analyse du Livre blanc dans sa lettre du 14 novembre ont je crois été réglées non pas simplement par un échange de correspondance mais aussi par divers entretiens que j'ai eus avec plusieurs ministres québécois. Cette lettre a bel et bien fait l'objet d'une réponse mais, quant à la déposer, cela dépend des circonstances dans lesquelles la lettre a été publiée dans Le Devoir. Je serais très surpris que le journal ait obtenu l'accord écrit ou verbal du ministre du Travail du Québec.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Le ministre compte-t-il demander à M. Cournoyer ou au gouvernement du Québec s'ils consentent à ce que cet échange de correspondance soit déposé? En outre, le ministre a-t-il voulu faire entendre à la Chambre que M. Cournoyer et la province de Québec n'affirmaient plus que le régime d'assurance-chômage et les programmes de main-d'œuvre doivent être administrés par le Québec plutôt que par le Parlement du Canada?

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, je voulais simplement signaler lorsqu'il y a divergences d'opinion entre le ministre fédéral du Travail et son homologue provincial—divergences qui peuvent être aussi bien réelles qu'imaginaires—je préfère les régler par une négociation directe plutôt que par un échange de lettres ouvertes.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'ai posé au ministre une question précise. Compte-t-il demander au ministre québécois ou au gouvernement québécois l'autorisation de déposer cette correspondance à la Chambre? Comme la lettre du ministre québécois a été publiée, le ministre du Travail demandera-t-il au gouvernement du Québec ou au ministre compétent l'autorisation de déposer cette correspondance à la Chambre?

[L'hon. M. Mackasey.]

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, je ne manquerai pas de demander au ministre du Travail de la province de Québec comment il se fait que cette lettre confidentielle ait été publiée par un journal.

## [Français]

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de Saint-Hyacinthe désire-t-il poser une question supplémentaire?

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe): Oui, monsieur l'Orateur.

L'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il est officiel que, dans sa lettre, le ministre Cournoyer dit au ministre fédéral du Travail qu'il est possible que cette lettre soit publiée?

L'hon. M. Mackasey: Oui, monsieur le président, je crois que dans cette lettre, M. Cournoyer a appelé mon attention sur cette possibilité, mais je ne suis pas d'avis que cela ait été écrit avec son consentement.

#### PRÉSUMÉ REFUS DU QUÉBEC DE CONTRIBUER À LA CAISSE

M. l'Orateur: L'honorable député d'Abitibi désire-t-il poser une question supplémentaire?

## M. Gérard Laprise (Abitibi): Oui, monsieur l'Orateur.

L'honorable ministre du Travail a dit tout à l'heure que depuis qu'il avait reçu cette lettre du ministre du Travail du Québec, il avait eu des entretiens avec ce dernier concernant le Livre blanc sur l'assurance-chômage. Peut-il dire si le ministre du Travail du Québec a accepté ou refusé de contribuer pour les travailleurs, les fonctionnaires et les employés du gouvernement québécois?

# [Traduction]

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, il ne serait pas juste de ma part de parler au nom de la province de Québec surtout étant donné sa connaissance incomplète de la mesure en question. Je ne voudrais pas être accusé d'outrage au Parlement en lui communiquant ce projet de loi avant que les Communes l'aient étudié, après la première lecture.

#### MODIFICATIONS IMMÉDIATES EN VUE D'AIDER LES CHÔMEURS CHRONIQUES

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Comme il semble certain que les modifications à la loi sur l'assurance-chômage n'entreront pas en vigueur d'ici longtemps et étant donné que les chômeurs chroniques—c'est-à-dire ceux qui sont en chômage depuis plus de trois mois—sont deux fois plus nombreux que l'année dernière à la même époque, le ministre serait-il disposé à présenter une mesure provisoire quelconque pour éviter que les familles de ces chômeurs n'endurent pas des souffrances excessives pendant les prochains mois d'hiver?